

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

REUNION DE DIRECTEURS DE VILLAGES D'ENFANTS

du 4 au 11 juillet 1948 à Trogen - Suisse

ORGANISATION GENERALE

du

HAMEAU-ECOLE de l'ILE-de-FRANCE, à Longueil-Annel (Oise)

A la fin de l'année 1945, un petit groupe de techniciens des problèmes posés par l'Enfance déficiente ou en danger moral, victimes de la guerre, entreprit de concrétiser dans une expérience pratique, l'essentiel des travaux du Conseil Technique qui avait réussi à fonctionner sous l'occupation, pour étudier les mesures à prendre dans notre pays.

Le lieu choisi fut un petit hameau, à une distance de 80 km. de Paris, dans un site retiré, centré par un grand Château détérioré et pourvu d'une exploitation agricole de plus de 100 hectares.

Les buts proposés consistaient à mettre ce domaine à la disposition de garçons d'âge post-scolaire présentant les déficiences les plus variées, d'ordre éducatif, caractériel, mental ou physiologique, d'offrir à ces adolescents, comme centre d'intérêt, la remise en état des locaux et des terrains et de susciter la création d'un véritable petit village où des activités productrices très diverses constitueraient autant de foyers d'apprentissage, dans le cadre et avec toutes les suggestions de la vie réelle. C'est ce village, avec ses familles, ses métiers, ses loisirs, son commerce, sa vie civique, qui devait représenter l'outil grâce auquel les éducateurs pourraient étudier, soigner, instruire et reclasser les enfants inadaptés.

Une telle entreprise - soumise d'abord aux vicissitudes financières communes à toutes ces réalisations d'après-guerre - fut aidée très largement par le "Don Suisse" et, plus récemment, par la Caisse Nationale de Sécurité sociale, qui en assure maintenant le financement par le truchement d'une Association privée sous le régime de la loi de 1901.

Des difficultés de tous ordres n'ont pas encore permis le développement intégral du programme initial. Les locaux et les aménagements sont toujours insuffisants et la marche en avant entravée par les travaux en cours. Cependant, une certaine partie des problèmes évoqués dans le "Plan d'expérience" ci-annexé, a déjà fait l'objet d'une étude d'assez longue durée pour qu'on puisse y associer des commentaires valables.

Actuellement, le Hameau-Ecole, prévu pour un minimum de 150 pensionnaires, comporte un effectif composé pour un tiers d'adolescents d'intelligence normale mais présentant des troubles du caractère et par deux-tiers d'enfants

d'intelligence inférieure ou franchement débiles. Le niveau mental moyen se situe dans la zone limite de la débilité et, de ce fait, le milieu représenté par les garçons est taré par les conséquences de l'engourdissement intellectuel.

Toutefois, 50% de cet effectif peut être considéré comme récupérable entièrement dans des conditions de travail normales. 30% pourront reprendre place dans la société, sous contrôle médico-social, maintenu pendant les premières années. 20% formeront des éléments productifs à des degrés divers, en restant sous la tutelle d'organisations d'assistance psychiatrique extra-hospitalière.

Les élèves disposent, dès maintenant, de 23 options d'apprentissage différentes, allant des métiers du bâtiment aux emplois agricoles, en passant par l'artisanat tel que : cordonnerie, tissage à la main et céramique.

La formation professionnelle est assurée par six moniteurs techniques spécialisés capables de diriger un préapprentissage normal, et par 14 ouvriers de production sélectionnés, susceptibles d'initier les enfants en les associant à leur travail. On vise, d'ailleurs, à technifier suffisamment chaque secteur de l'établissement pour en faire un petit centre d'apprentissage où les élèves participent à l'entretien et à l'exploitation, en réduisant par cela même les frais de ces deux chapitres du budget.

Les garçons apprennent la cuisine, l'entretien ménager et construisent et installent eux-mêmes une grande partie des bâtiments.

L'encadrement éducatif prévoit 17 moniteurs, instituteurs ou psycho-techniciens pour 100 enfants.

L'instruction comprend 3 classes - une de perfectionnement pour les arriérés; l'autre pour les meilleurs vise au diplôme du certificat d'études primaires et, entre les deux, une classe de complément a pour objectif de combler les lacunes essentielles et de distribuer les connaissances pratiques.

L'éducation physique et la psychothérapie sont assurées, chacune, par un spécialiste à temps plein.

L'intérêt de l'organisation est la grande souplesse et la grande variété des moyens employés pour éduquer selon les cas.

Le cloisonnement de l'effectif se fait, d'une part, selon les dominantes psychologiques (caractériels-arriérés) et, d'autre part, selon le mode de vie professionnelle (groupe rural) ou selon les modalités éducatives: cure d'invigoration physique et morale (camp forestier), psychothérapie de groupe (groupe familial). Enfin, une dizaine d'enfants sont placés en demi-pension dans les familles d'une bourgade voisine mais passent leur journée au Centre. Ce placement familial est directement - et constamment - contrôlé par le Service social de l'Etablissement.

Les enfants sont organisés en "République" administrée par eux avec le concours et sous le contrôle des éducateurs. Ils reçoivent un salaire variable selon leur rendement ou leur application, salaire qu'ils peuvent

faire fructifier par des commerces ou activités productives dont ils sont responsables et bénéficiaires.

Ils ont une Banque, une Compagnie d'Assurances, un Tribunal et un Conseil économique.

Dans ces diverses organisations, ils participent à la vie réelle et font l'apprentissage de la morale civique par un contact permanent avec les soubassements économiques de celle-ci.

A leur sortie, ils restent sous la surveillance du Service social qui contrôle périodiquement leur situation dans la vie.

Administrativement, l'Organisation est placée sous la direction d'un Médecin-Directeur responsable devant un Comité de Gestion.

De plus, les Organismes tutélaires ont prévu un Directeur Administratif qui contrôle les dépenses et la production industrielle et agricole.

Ainsi se trouvent garantis au maximum les fonds d'investissement actuellement réclamés par le développement initial de cette Œuvre polymorphe et destinée à un accroissement dont on ne peut encore percevoir les limites.

Paris, le 15 juin 1948

Docteur R. PREAUT